

—Lettre de M. Félix Deslauriers, de la Ville d'Alma, à Mme Annie Bélanger, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, concernant des précisions sur le projet et des engagements de l'initiateur, 13 janvier 2016, 2 pages;

—Lettre de Mme Karine Morel, de la Ville d'Alma, à M. Hervé Chatagnier et Mme Annie Bélanger, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, concernant des engagements de l'initiateur, 20 janvier 2016, 2 pages;

—Lettre de M. Félix Deslauriers, de la Ville d'Alma, à Mme Annie Bélanger, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, concernant les précisions sur le projet demandées le 14 janvier 2016, 21 janvier 2016, totalisant environ 12 pages incluant 4 annexes;

—Courriel de M. Félix Deslauriers, de la Ville d'Alma, à Mme Annie Bélanger, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 21 janvier 2016 à 15 h 29 concernant l'impact hydraulique de l'enlèvement du seuil en aval de la passerelle, totalisant environ 12 pages incluant une annexe et 5 figures;

2. La condition 2 est remplacée par la suivante :

CONDITION 2
ÉCHÉANCE DU PROJET

Le projet de renaturalisation des berges de la rivière La Petite Décharge doit être complété au plus tard le 31 décembre 2020;

3. La condition suivante est ajoutée :

CONDITION 3
RECONSTRUCTION DU SEUIL EN AVAL DE LA PASSERELLE

Le seuil situé en aval de la passerelle, et qui sera démoli au même moment que celle-ci, devra être reconstruit au plus tard le 31 décembre 2019.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64501

Gouvernement du Québec

Décret 100-2016, 17 février 2016

CONCERNANT un programme d'appui au positionnement des alcools québécois dans le réseau de la Société des alcools du Québec 2015-2016

ATTENDU QUE le gouvernement désire optimiser les services de l'État en simplifiant le nombre d'intervenants dans l'industrie des boissons alcooliques;

ATTENDU QUE, afin de poursuivre et faciliter le développement de cette industrie, il est souhaité de venir en aide aux producteurs artisanaux québécois de boissons alcooliques;

ATTENDU QUE le ministre des Finances est responsable de l'application de la Loi sur le Société des alcools du Québec (chapitre S-13);

ATTENDU QUE l'article 5 de la Loi sur le ministère des Finances (chapitre M-24.01) prévoit que le ministre exerce de plus toute autre fonction que lui attribue le gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le ministre des Finances à élaborer et à mettre en œuvre un programme d'appui au positionnement des alcools québécois dans le réseau de la Société des alcools du Québec 2015-2016 afin de venir en aide aux producteurs artisanaux québécois de boissons alcooliques;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances:

QUE le ministre des Finances soit autorisé à élaborer et à mettre en œuvre un programme d'appui au positionnement des alcools québécois dans le réseau de la Société des alcools du Québec 2015-2016 afin de venir en aide aux producteurs artisanaux québécois de boissons alcooliques.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64502